

L'Anse-Saint-Jean, le 20 mars 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 20 mars à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Graham Park

082-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par.

083-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion concernant le règlement 17-334 dans le cadre du programme PRIMEAU
4. Dérogation mineure – Dossier Stéphane Boulianne
5. Période de question
6. Levé de l'assemblée.

084-2017
AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 17-334 POUR UN EMPRUNT DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU

Avis de motion est donné par que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant le projet de règlement 17-334 pour un emprunt dans le cadre du programme PRIMEAU .

085-2017
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - GESTION SSBF INC.

CONSIDÉRANT que le terrain est en angle,

CONSIDÉRANT que les marges latérales à partir du devant du bâtiment principal sont conformes,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineur de Gestion SSBF inc pour le 8 rue de la Canourgue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

086-2017
FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h09

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».